# Avis d'information

Conformément à l’article L.5212-22 du Code général des collectivités territoriales, **le budget primitif de l’exercice 2023 du SEDIF (syndicat des eaux d’Ile-de-France),** est mis à la disposition du public, à compter de ce jour, sur le site <https://www.sedif.com/documents-budgetaires.aspx>

Mis en ligne le 24 mars 2023